



MAIRIE DE LA VERDIERE
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31MARS 2016

Présents : MM. BEN ALI Zaïna, BLANC Laurent, BUISSON Frédéric, CHARRAT Jean-François, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DEROSE David, DUVAL Denis, GEORGES Marie-Ange, MATHIEU Jean-Marc, PAOLETTI Cécile, ROGIER Gilles, SANDJIVY Sylvie, SANNA Magali, ZICKGRAF Didier

Absents : MELANO Yolène, ESTIENNE Bernard, MARIGNANE Gérard,

Procuration : ESTIENNE Bernard à DUVAL Denis, MARIGNANE Gérard à CHATARD Hervé

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte rendu de la séance du 7 mars 2016

Monsieur CHARRAT Jean-François indique que la proclamation des résultats de l'élection des membres de la CAO n'a pas été effectuée.

Monsieur le Maire proclame donc les résultats :

DEBORDEAUX Michelle – ROGIER Gilles – MATHIEU Jean-Marc - MARIGNANE Gérard – BLANC Laurent – CHARRAT Jean-François

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

I - PRESENTATION DE LA DEMANDE DEFINITIVE DU PROJET D'AEP A L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 18/2015 en date du 29 mai 2015 par laquelle la commune a répondu à l'appel à projets portant sur les économies d'eau lancé par l'Agence de l'Eau.

Ce projet ayant reçu un avis favorable des services de l'agence de l'Eau il y a lieu de présenter une demande d'aide financière pour la réalisation de ce programme de travaux sur 4 ans.

Il précise que suite aux préconisations du Bureau d'études qui a élaboré le Schéma directeur de l'eau (achevé à ce jour) l'Agence de l'Eau a établi la liste des postes pouvant bénéficier de subvention ainsi que le pourcentage. Il présente le détail estimatif des travaux :

Montant total des travaux	HT : 1 004 709,00 € TTC : 1 205 650,00 €
Montant des subventions	793 720,00 €
Montant des prêts	140 659,00 €
Besoin de financement	271 276,00

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau à hauteur de 793 720,00 € et un prêt à hauteur de 140 659,00 € afin d'alléger la part de l'autofinancement communal.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

Madame PAOLETTI Cécile est arrivée à 19h00

II – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du vote du budget primitif 2016, une somme globale sera inscrite à l'article 6574 pour les subventions annuelles attribuées aux associations. La commission s'est réunie et propose un tableau de répartition des subventions en fonction de l'étude des dossiers.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant accordé à chaque association en fonction du bilan financier et moral présentés par celles-ci dans leur dossier. Et il précise que le vote définitif des subventions aux associations est reporté au prochain conseil.

Monsieur MATHIEU Jean-Marc rappelle ses propos de l'année passée. Il dit que les prestataires des NAPS ne devraient pas être les mêmes que ceux qui organisent la culture (OCPV). Il ne s'agit pas d'écarter la culture mais d'avoir une démarche plus ouverte. Il ne faut pas se focaliser sur l'OCPV.

Madame DEBORDEAUX Michelle rappelle que Monsieur MACCOTTA Richard avait suggéré de modifier les manifestations afin qu'elles correspondent mieux aux attentes des villageois. Force est de constater à la lecture de son programme que les manifestations proposées restent inchangées sauf :

- Le développement des arts plastiques, en étroite collaboration avec les artistes présents sur le territoire. Elle mettra ce travail en avant par un parcours d'installation d'Art contemporain dans les chapelles reliant ainsi patrimoine et innovation.
- La création d'un Point Info Culture et d'un café associatif, un lieu de partage pour renforcer les liens sociaux
- Des résidences d'aide à la création, principalement dans le spectacle vivant (musique, théâtre, danse)

III – SUBVENTION REFUGE DE FLAYOSC CAMPAGNE DE STERILISATION POUR LES CHATS ERRANTS.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'organiser sur notre Commune une campagne de stérilisation des chats errants afin de limiter leur prolifération. Le refuge de Flayosc (Présidente Mme HARRY Natacha) se propose d'effectuer cette campagne de stérilisation en partenariat avec un cabinet vétérinaire. Il précise que le coup d'une stérilisation avec identification s'élève à 65 euros.

Monsieur le Maire propose d'apporter un soutien financier pour cette campagne de stérilisation en accordant une subvention d'un montant de 400 euros au refuge de Flayosc.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

IV - REVISION TARIFS D'ENTREE DU BASSIN D'AGREMENT

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n°19/2011 en date du 21 juin 2011. Les tarifs sont :

- Entrée enfants – 6 ans gratuit
- Entrée enfants 6 à 14 ans : 1€ ticket journalier
- Entrée adultes : 2€ ticket journalier
- Carnet abonnement enfants : 8.50€ (10 tickets)
- Carnet abonnement adultes : 18€ (10 tickets)

Il présente le bilan 2015 qui affiche un déficit 2015 de -10 096 €. Néanmoins, la piscine est un lieu très important pour la période estivale en terme touristique. C'est un lieu de vie qu'il faut préserver. Il annonce les travaux de remplacement des pompes et des filtres à sable pour cette année d'un montant de 15 024€ TTC afin d'assurer une qualité sanitaire de l'eau. Après discussion, il est décidé à la majorité, de ne pas augmenter les tarifs.

VOTE : 11 POUR - 7 CONTRE

V – AVENANT CONVENTION AU DEPARTEMENT ET TARIFS DE TRANSPORTS SCOLAIRES 2016-2017

En premier lieu, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la proposition d'avenant à la convention d'organisation et de financement des transports qui stipule le versement d'un acompte établi à la fin du premier trimestre scolaire et le solde en fin d'année.

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°21/2015 en date du 29 mai 2015 la commune avait pris en charge une partie du coût des transports pour l'année 2015-2016 et avait demandé aux familles une participation de 80 € pour chaque élève transporté alors que la facture à la charge de la commune s'élève à 120€ par enfant et 1450€ pour les enfants de maternelle.

Monsieur le Maire propose de demander aux familles une participation de 100 € pour chaque élève transporté à partir de la rentrée 2016-2017.

VOTE : 17 POUR – 1 ABSTENTION (Mr CHARRAT Jean-François)

VI – TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2016-2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 mai 2015 (Délibération n° 24/2015) qui avait fixé à partir du 1^{er} septembre 2015 le prix du repas à 3,00 € pour les enfants et à 4,00 € pour les adultes. Le tarif des inscriptions hors délais était fixé à 3,50 €

Il propose que le prix des repas soit fixé ainsi pour l'année scolaire 2016-2017.

- enfant : 3.20 €
- adulte : 4.30 €

Pour les inscriptions hors délais le repas sera facturé 3,50 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : 9 POUR – 8 CONTRE – 1 ABSTENTION (Mr CHARRAT Jean-François)

VI – TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE 2016-2017

Un tableau a été présenté lors du Conseil Municipal avec une simulation.

A LA SEANCE

- PERMAMENT

Au tarif de 1 € / séance

Participation familiale à l'année pour tous les jours matin et soir = 324 € / an
Soit un forfait de 32 € par mois – 9 séances par semaine

Participation familiale à l'année pour tous les jours matin OU le soir = 162 € / an
Soit un forfait de 16 € par mois - 4 ou 5 séances par semaine

Au tarif de 0.50 € / séance

Participation familiale à l'année pour tous les jours matin et soir = 162 € / an
Soit un forfait de 16 € par mois – 9 séances par semaine

Participation familiale à l'année pour tous les jours matin OU le soir = 81 € / an
Soit un forfait de 8 € par mois – 9 séances par semaine

- REGULIER

Au tarif de 1 € / séance

2 à 3 séances par semaine = 8 € par mois

Au tarif de 0.50 € / séance

2 à 3 séances par semaine = 4 € par mois

- OCCASIONNEL

Au tarif de 1 € / séance

Au tarif de 0.50 € / séance

La simulation à l'heure semble difficile à mettre en place.

Aucune décision n'a été prise.

IX – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire remercie les membres du CCAS pour l'organisation des repas à la cantine lors de la grève du personnel.
- Monsieur le Maire nous donne des informations sur le choix de l'architecte pour l'aménagement de la Mairie. Le cabinet ARCH' a été retenu avec un taux d'honoraires de 7.50%.
- Madame SANNA Magali revient sur le mail d'un conseiller municipal reçu sur son adresse mail privée. Il n'est pas tolérable que les mails des conseillers municipaux soient utilisés pour des affaires personnelles.
- Monsieur ZICKGRAF Didier soulève le problème du chauffage de la salle Fontvieille. Il n'y a pas de système de régulation de la température. Peut-être que ce système pourrait être amélioré.
- Madame SANNA Magali nous communique les informations sur l'Assemblée Générale du réseau des bibliothèques. Elle nous informe de la subvention de la DRAC pour l'aménagement des bibliothèques. Les travaux seront réglés par la Communauté de Communes Provence Verdon.
- Monsieur Didier ZICKGRAF manifeste son mécontentement quant au bus scolaire (bus du collège de Barjols) qui stationne devant son domicile.
-

- Monsieur Laurent BLANC nous fait part de deux projets :
- Fresques Murales dans le village : Il souhaiterait mettre en évidence des personnages dont les rues ou les établissements portent leurs noms (par exemple, Monsieur et Madame PASTORELLO pour l'école). Il demande que les personnes intéressées par ce projet veuillent bien se manifester.
- Marché couvert : l'idée est de couvrir le terrain de boules et d'y déplacer le marché du samedi matin. Il permettrait également de recevoir d'autres manifestations.

- Madame CHATARD Annie nous parle de l'embellissement du village.
- Bancs à l'école + Tri sélectif
- Plantation de fleurs annuelles sous le château (plants méditerranéens) et dans les bacs du village (plantes vivaces)

La séance est levée à 20 heures 45